



# **Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale**

Module 4



OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME  
Vienne

# **Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale**

Module 4:

Méthodes de contrôle dans la traite des personnes



NATIONS UNIES  
New York, 2010

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

La présente publication n'a pas été revue par les services d'édition.

# Module 4: Méthodes de contrôle dans la traite des personnes

## Objectifs

Après avoir achevé ce module, les utilisateurs auront les capacités suivantes:

- Rappeler les principales formes de contrôle des victimes dans les affaires de traite des personnes;
- Décrire comment un ensemble de moyens de contrôle peut être utilisé tout au long du processus de la traite des personnes;
- Expliquer les options face aux principales formes de contrôle dans les enquêtes relatives à la traite des personnes.

## Introduction

Les trafiquants ne réussissent dans leurs entreprises que s'ils parviennent à contrôler leurs victimes puisque, par définition, une victime de la traite ne consent pas à ce qui lui arrive. Il peut sembler parfois que la victime consent, mais une enquête plus serrée montre que le consentement a perdu toute valeur du fait du recours à la contrainte, à la fraude, à la duperie ou à d'autres moyens irréguliers.

Ce contrôle est entretenu de multiples façons. Le présent module met en relief certains des mécanismes de contrôle communément rencontrés. Dans chaque cas, il indique le mode d'utilisation de la part des trafiquants et émet quelques suggestions pour vous aider à lui faire face.

Les méthodes décrites sont les suivantes:

- Violence et menaces de violence
- Duperie
- Séquestration
- Connivence
- Esclavage par l'endettement
- Isolement
- Religion, culture et croyances

Les trafiquants joueront souvent sur un certain nombre de ces mesures de contrôle. La “recette” variera en fonction de chaque victime, du type de traite, du stade du processus de la traite, de la nature du lieu et des occasions qui se présentent avec les circonstances. Il importe de se souvenir que le fait qu’une victime n’a pas subi de violences ne signifie pas qu’elle n’est pas sous contrôle.

La duperie peut apparaître au stade du recrutement ou de l’obtention de l’accord des victimes (“C’est un travail dans un bar. C’est vraiment bien payé là-bas, et c’est facile”). Une touche de connivence peut suivre (“Ne dis à personne où tu vas, parce qu’il nous faut graisser la patte de quelqu’un pour avoir un permis de travail”) ainsi que l’esclavage par l’endettement (“Ne t’inquiète pas pour le permis. Tu pourras nous rembourser quand tu seras payée”).

Au fur et à mesure que le mécanisme de la traite avance, certains moyens de contrôle ne fonctionneront plus, ou bien les trafiquants pourront avoir besoin de modifier leur approche et ce sur quoi ils insistent. Arrivés à destination, il peut ne plus être possible de tromper davantage la victime (“Ce n’est pas un travail dans un bar. Tu dois travailler aux champs”). Le contrôle pourrait se faire plus menaçant ou plus violent (“Tu n’es pas reconnaissante. Nous n’aimons pas les gens qui ne sont pas reconnaissants” ou “Travaille ou mon ami te battra”). L’esclavage par l’endettement peut changer (“Nous avons payé pour le permis. Maintenant on te donne un endroit pour manger et dormir. Tu nous dois plus d’argent”).

Les trafiquants peuvent faire des “concessions” pour mieux garder le contrôle ou réduire les risques que les victimes tentent de s’échapper. Il leur sera accordé par exemple quelques parcelles de liberté, de faibles sommes d’argent ou des “privilèges” comme passer un appel téléphonique. Lorsque des concessions sont faites, il y a souvent une sorte de puissante menace, implicite ou directe, en toile de fond.



### Exemple de cas

Aksana a grandi dans un contexte de violence, dans un petit village d’un pays en transition. Sa mère, alcoolique, l’a jetée par la fenêtre d’un second étage alors qu’elle avait 10 ans. Agressions et violences physiques étaient la règle plutôt que l’exception. La famille était pauvre et le seul revenu régulier était la retraite de la grand-mère. Aksana a fait la connaissance d’une amie de sa mère. Cette femme a prêté un peu d’argent à Aksana et l’a invitée à vivre dans son appartement quelque temps. Elle a par la suite contraint Aksana à se prostituer à l’âge de 15 ans. Une fois, Aksana a même été enfermée dans un sous-sol en hiver, en sous-vêtements. Aksana a eu peur de refuser, car on lui a dit que tout le monde dans sa ville natale saurait qu’elle s’était prostituée. De plus, Aksana a été menacée de l’assassinat de son petit frère. Aksana a dû travailler pour payer une “dette” qu’elle avait soi-disant contractée. Sa mère savait dans quelle situation était sa fille mais n’a rien fait pour l’aider.

Violation of Women’s Rights. A cause and consequence of trafficking in women. *La Strada International* 2008



### Auto-évaluation

Quels étaient les mécanismes de contrôle utilisés dans le cas ci-dessus?

Comment un ensemble de méthodes de contrôle est-il utilisé au cours du processus de traite des personnes?

Pour quelles raisons pensez-vous que les trafiquants pourraient changer de type de méthodes de contrôle?

## Les méthodes de contrôle et comment leur faire face

### Violence et menaces de violence

La violence ou la menace de violence peuvent être utilisées à tous les stades du processus de la traite des personnes pour contrôler une victime. Les victimes, ou leurs amis et/ou leurs parents, peuvent devenir les cibles de ces menaces et de ces violences.

La violence directe aux stades précoces du processus de la traite des personnes peut varier en fonction des circonstances locales sur le lieu source, et du type de traite dont il s'agit. Par exemple, dans les affaires d'exploitation sexuelle, les victimes peuvent être initialement convaincues par la duperie; la violence et les menaces peuvent n'apparaître que si une victime tente de s'échapper, ou pour la faire totalement plier alors qu'elle est déjà exploitée. Tout à fait différemment, la traite des personnes pour mener des guerres peut dès le départ se concrétiser par un enlèvement brutal, qui sera suivi par un long conditionnement.

Les victimes peuvent ne pas être directement menacées mais vivent toujours dans une grande crainte de la violence. Le simple fait de laisser penser à la victime que les trafiquants savent où vit sa famille, ou de raconter des histoires sur des victimes qui n'ont pas obéi dans le passé, peut être porteur de menaces. Les trafiquants peuvent faire un exemple avec une personne pour encourager les autres à l'obéissance: le message n'a pas besoin d'être explicité si une personne que vous avez vu être exploitée est sévèrement passée à tabac, ou même tuée.

Les trafiquants peuvent être en mesure de frapper à distance. La victime peut savoir qu'une bande a des membres ou des complices là où vit sa propre famille. Ici encore, les criminels n'ont qu'à simplement suggérer une menace: la seule chose importante est que la victime croie que cette menace peut se concrétiser, que ce soit vrai ou faux, que cela se produise ou non.

### Que faire face à la violence et aux menaces

La violence et les menaces peuvent être absolument évidentes dans les affaires de traite, mais bien souvent aussi elles sont subtiles et dissimulées. Ne concluez pas qu'une personne n'a pas subi de violence pour la simple raison qu'elle ne présente pas de blessures ou ne dit pas qu'elle a été agressée.

Utilisez les techniques d'interrogatoire des témoins vulnérables pour mieux évaluer si une victime a été soumise à des violences ou des menaces. Les victimes peuvent ne pas souhaiter vous dire qu'elles ont été agressées ou menacées car elles sont profondément apeurées. Voir le module 8: "Interrogatoire des victimes de la traite des personnes qui sont des témoins potentiels".

N'introduisez pas la question de la violence au stade de la narration libre du récit. Notez tous les indicateurs de violences ou de menaces éventuelles et développez ces points à un stade ultérieur de l'interrogatoire.

Indicateurs de l'exercice de violences ou de menaces:

- Symptômes de traumatisation passés en revue dans le module 3: "Réactions psychologiques des victimes de la traite des personnes";
- Récits de violences exercées par les trafiquants;
- Être témoin de violences exercées contre d'autres personnes.

Lorsque vous rencontrez pour la première fois une victime présumée de la traite des personnes, recherchez des blessures. Photographiez les blessures de ces victimes présumées, ou prenez en note, dès que vous le pouvez. Si les blessures sont visibles sans enlever les vêtements, les enquêteurs pourront s'en charger; dans le cas contraire, un spécialiste (généralement médecin ou infirmier/infirmière) devra intervenir, conformément à votre législation nationale et à vos procédures.

Voir le module 7: "Scène de crime et étude des éléments de preuve matériels dans les enquêtes relatives à la traite des personnes".

## **Contrôle par la duperie**

Beaucoup d'affaires de traite des personnes commencent par une tromperie à l'égard de la victime. Cette duperie peut être totale, par exemple envers une personne à qui on a dit qu'elle travaillerait dans un bar, et qui est ensuite contrainte à travailler dans une maison de passe. Elle peut être partielle, par exemple envers une personne à qui on a dit qu'elle travaillerait comme domestique familiale à des conditions raisonnables et qui découvre qu'en fait elle n'est pas payée et gardée quasiment comme une esclave.

On retrouve la duperie dès les tout premiers stades de la traite des personnes. À un certain moment, la victime peut soit être informée qu'elle est objet de la traite, soit le comprendre. À cet instant, le trafiquant va sans doute devoir utiliser un mécanisme de contrôle différent, tel que la violence ou l'isolement.

Dans certains lieux d'origine, la duperie peut être une tactique de contrôle particulièrement répandue. Nous parlons notamment ici des lieux où les migrations sont importantes. Dans certaines situations, les victimes potentielles peuvent avoir entendu parler de gens pour qui l'émigration, même illégale, a été une réussite. Elles savent peut-être que des migrants ont envoyé des sommes d'argent à leur famille. Même certaines victimes de la traite des

personnes réussissent effectivement à envoyer de petites sommes, avec la permission des trafiquants, qui obtiennent ainsi davantage d'obéissance encore et évitent d'éveiller les soupçons. Dans ces circonstances, diverses organisations peuvent naître pour faciliter des migrations légales ou illégales. Il est difficile pour une personne de juger à titre individuel si elle a affaire à des gens qui se préparent à la lancer dans la traite.

Les attentes, en un lieu d'origine particulier, peuvent immensément faciliter les tromperies dont les trafiquants font usage. Les habitants des zones en développement placent souvent des espoirs irréalistes dans la vie des zones plus développées et sont disposés à croire ceux qui leur racontent à quel point il fait bon vivre ailleurs.

À tous les stades du processus de la traite, les trafiquants peuvent faire croire que les autorités sont toujours corrompues et qu'il ne faut pas leur faire confiance. Ils peuvent raconter aux victimes qu'elles seront arrêtées et renvoyées ou bien poursuivies si elles sont découvertes, ou si elles se rendent aux autorités. Cela peut n'être qu'une tromperie pure et simple dans certaines circonstances, mais cela peut malheureusement être exact (ou au moins partiellement exact) dans d'autres. Les victimes peuvent avoir constaté que certains fonctionnaires étaient corrompus ou connaître l'existence d'autres victimes qui ont été poursuivies pour entrée illégale, ou pour des infractions qu'elles avaient probablement été obligées de commettre en tant que victimes de la traite des personnes.

## **Que faire devant le contrôle par la duperie**

Soyez conscient des signes montrant qu'il y a ou qu'il y a eu duperie. À titre d'exemple, citons les annonces qui offrent des emplois dans des pays où il est très difficile d'immigrer légalement, les annonces qui ciblent des groupes spécifiques, comme les jeunes femmes, celles qui offrent des conditions très généreuses et tout ce qui laisse croire qu'aucun argent n'est nécessaire pour émigrer ou voyager. Vous pourrez rencontrer ce genre de choses si vous travaillez dans un lieu d'origine ou si vous interrogez des victimes dans un lieu de transit ou de destination.

Récupérez toute annonce ou autre élément de preuve matériel tel que des lettres qui, à votre avis, montrent que des trafiquants ont trompé, ou sont en train de tenter de tromper, une victime. Prenez possession de ces éléments légalement, conformément à votre droit national. Dans certaines circonstances, le fait de récupérer ces éléments risque d'alerter les criminels sur lesquels vous êtes en train d'enquêter, il vous faut donc agir prudemment. Songez à prendre des photographies et à utiliser toute autre technique appropriée.

Planifiez des questions lors des interrogatoires pour découvrir s'il y a eu duperie. Lorsqu'une victime confirme la duperie, fouillez son récit pour obtenir autant de détails que possible qui viendront étayer les poursuites ou les tâches de renseignement.

Les victimes peuvent être troublées d'avoir été trompées. Faites ce que vous pouvez pour leur assurer qu'elles n'ont pas à avoir honte. Ne jugez pas. Évitez des commentaires du genre "Comment avez-vous pu croire cela?". "N'avez-vous pas trouvé cela un peu étrange?".

Des campagnes d'information devraient couvrir les zones habituellement exploitées par des trafiquants. Lorsqu'un lieu connaît une importante migration, des campagnes devraient informer les migrants potentiels du processus exact de la migration légale. Faites en sorte que les personnes concernées se méfient de toute offre de migration ou d'aide au transport "gratuites". S'il existe des agences offrant légalement des services d'emploi ou de migration, faites savoir à la population comment reconnaître l'authenticité de ces organismes.

Partagez vos informations et renseignements lorsque cela est utile. Par exemple, les annonces trompeuses peuvent avoir des répercussions en dehors de votre secteur de responsabilité: une annonce offrant du travail à l'étranger devrait intéresser les services de détection et de répression d'un lieu de destination potentiel; de même, un interrogatoire d'une victime au lieu de destination pourrait intéresser le lieu d'origine.

Identifiez les techniques usuelles de duperie utilisées dans votre secteur de responsabilité et développez les connaissances que les victimes potentielles ont de ces méthodes. Pensez à faire appel aux organisations non gouvernementales appropriées ou autres réseaux locaux, groupes à fondements religieux ou organisations étatiques extérieures à l'application des lois.

## **Contrôle par la séquestration**

Les trafiquants peuvent avoir recours à la séquestration directe ou à quelque chose de très ressemblant comme méthode de contrôle. Ici encore, cela peut varier selon la forme de la traite, le lieu et le stade du processus de la traite des personnes.

On a observé des cas de séquestration dans des maisons de passe où les victimes étaient détenues dans des bâtiments fermés, des situations où des ouvriers agricoles sont prisonniers dans des exploitations, sous la surveillance de gardes et de domestiques, et interdits de quitter les maisons.

Même lorsqu'une personne semble avoir bénéficié de quelque liberté, cela peut être une illusion. Dans certains cas, les victimes ne sont autorisées à sortir que sous l'étroite surveillance d'un "garde".

## **Que faire face au contrôle par la séquestration**

Le module 2: "Indicateurs de la traite des personnes" fait des propositions plus précises sur les indices que pourrait laisser la séquestration en matière de traite des personnes. Par exemple:

- Clôtures conçues pour empêcher les personnes de quitter les locaux;
- Verrous à l'extérieur des portes;
- Gardes empêchant les personnes de quitter les locaux;
- Personnes vivant dans des lieux normalement réservés au travail exclusivement;
- Éléments de preuve de toute forme d'entrave physique telle que menottes, corde et/ou ruban adhésif;
- Éléments de preuve d'escorte par des gardiens à tout moment.

Recherchez ce type d'éléments de preuve lors des visites de locaux, que cela soit lors de vos opérations de routine ou d'opérations spécifiquement destinées à la lutte contre la traite des êtres humains.

Instruisez les agents des services de répression et les personnels des autres agences, comme les inspecteurs de la santé, de la sécurité et de l'incendie, sur ce qu'ils doivent chercher à voir lors de leurs visites de routine des locaux et qui pourrait être un signe de séquestration.

Planifiez des interrogatoires pour déterminer s'il y a eu séquestration. Les indicateurs ci-dessus vous aideront dans cette tâche.

## **Contrôle par la connivence**

Les trafiquants contrôlent d'autant mieux les victimes qu'ils les amènent à une connivence avec ce qu'ils les obligent à faire. Par exemple, les trafiquants impliqués dans l'exploitation sexuelle peuvent donner un peu d'argent aux victimes. Accepter l'argent peut avoir pour impact psychologique de donner à la victime le sentiment de tirer un profit de son exploitation et par conséquent de se sentir "coupable". La victime peut accepter l'argent parce qu'elle a le sentiment qu'elle tire quelque avantage de son exploitation et que cela peut lui permettre de soutenir sa famille.

Les victimes qui ont été partiellement dupées peuvent être particulièrement vulnérables au contrôle par la connivence. Une femme qui savait qu'elle allait travailler comme prostituée peut avoir l'impression qu'il n'y a rien qu'elle puisse faire quant au fait de ne pas consentir à chaque rapport sexuel, avec ou sans préservatif et/ou à tel ou tel acte sexuel.

La connivence dans certains actes criminels est fréquente en matière de traite des personnes. Lorsqu'une personne est objet d'une traite transfrontière, elle peut être entrée dans un État illégalement, ou être entrée légalement mais avoir enfreint des lois sur l'immigration en dépassant la date de séjour autorisée ou en travaillant en dehors des conditions fixées par leur visa.

Les victimes de la traite des personnes peuvent avoir commis des actes illégaux: par exemple le vol à la tire, le vol, l'escroquerie par carte de crédit ou chèque ou le transport de drogues. Elles peuvent avoir commis des actes illégaux dans certaines aires de compétence: mendicité, prostitution sous une forme ou une autre. De tels actes peuvent ne pas être illégaux dans l'État de destination mais l'être dans le pays d'origine ou vice-versa.

Les victimes de la traite des personnes peuvent avoir pris des drogues illégales pour un certain nombre de raisons: parce que les trafiquants les leur ont administrées, pour "s'évader" de leur situation ou parce qu'elles étaient toxicomanes avant même de devenir victimes de la traite.

Quiconque a commis une infraction pénale (ou croit que ce qu'il/elle a fait est une infraction pénale) est vulnérable au chantage qui visera à le/la faire obéir.

La “promotion” au statut de membre a été observée dans un certain nombre de cas, en particulier dans les affaires d’exploitation sexuelle. Des personnes qui avaient été originellement objets de la traite peuvent devenir recruteurs/es, escorteurs/es ou faire fonction de “flics”, “serveuses” ou “tenancières” dans les maisons de passe. Les connivences de ce genre sont complexes dans leurs origines et difficiles à démêler. Les services de détection et de répression sont confrontés, d’une part, à une personne au cœur de la traite, d’autre part, à une éventuelle victime qui a été exploitée.

## Que faire face au contrôle par la connivence

Éclaircissez ce que dit votre politique nationale en matière de non-poursuite ou de non-sanction des infractions commises par des victimes de la traite des personnes. Les infractions commises par la victime dans le cadre de la traite, comme l’entrée illégale dans un pays, peuvent ne pas être passibles de poursuites dans certaines circonstances. Soyez certain du processus que vous devez suivre pour que la responsabilité ne soit pas engagée.

Les mesures relatives à la non-responsabilité garantissent que les victimes de la traite des personnes ne seront ni poursuivies ni punies pour des infractions qu’elles auraient commises. Les pays suivent deux modèles principaux lorsqu’ils mettent en place le principe de non-pénalisation des actes illégaux commis par les victimes de la traite des personnes: le modèle de contrainte et le modèle de causalité. Dans le modèle de contrainte, la personne a été obligée de commettre les infractions. Dans le modèle de causalité, l’infraction est directement reliée ou connectée à la traite.

Dans une situation de contrôle par la connivence, d’autres formes de contrôle peuvent avoir été mises en œuvre avant la connivence, comme la duperie, la violence ou la séquestration. Recherchez tout élément de preuve montrant que d’autres formes de contrôle auraient été utilisées. Interrogez tant les témoins que les suspects pour obtenir ces éléments de preuve.

Ne faites jamais de promesses que vous ne pouvez pas tenir à des personnes que vous suspectez d’avoir été contrôlées par connivence.

Si vous soupçonnez une connivence, explorez plus avant pour avoir des détails précis sur ce qui s’est produit, comment et quand, où et avec la participation de qui. Les interrogatoires des témoins comme ceux des suspects peuvent révéler des informations qui vous conduiront à suspecter une connivence.

Dans toute la mesure du possible, corroborez ce qui vous est dit.

Envisagez de recourir à des experts devant le tribunal si cela est autorisé dans l’aire de compétence à laquelle vous êtes soumis. Des psychologues peuvent être capables d’expliquer aux juges comment fonctionnent les processus de connivence.

Collaborez avec les avocats lorsque vous décidez comment agir avec une personne dont vous présumez qu’elle pourrait avoir été contrôlée par connivence.



### Conseils pratiques

Veillez à ne pas poser de questions qui pourraient aider un criminel à bâtir sa défense lorsque vous tentez de tirer au clair une éventuelle connivence. Autorisez les victimes à fournir leur récit, posez des questions ouvertes pour développer ce récit et approfondir les détails.

## Contrôle au travers de l'esclavage par l'endettement

L'esclavage par l'endettement consiste à faire payer aux victimes le transport, le logement, la nourriture et toute une série d'autres "frais" prétendument avancés par les trafiquants. Ces frais sont souvent totalement fictifs ou largement exagérés.

Les intérêts perçus sur la "dette" sont fréquemment très élevés et de nouvelles sommes sont souvent ajoutées à la facture, par exemple le loyer des chambres des maisons de passe ou des déductions pour les frais d'entretien des domestiques familiales. Des amendes peuvent être infligées pour toute une panoplie d'"infractions" inventées par les trafiquants.

La combinaison des forts taux d'intérêts et des ajouts continuels à ce qui est "dû" met souvent la victime dans l'impossibilité de s'acquitter de la dette.

Il est parfois expliqué aux victimes qu'elles n'auront à payer que leur voyage, etc. lorsqu'elles travailleront, mais on ne leur dit pas combien cela coûtera ni ce qu'elles devront faire pour gagner de l'argent. Dans certains cas, la victime paie en liquide au préalable, en croyant qu'il s'agit d'un trafic illicite, pour finalement se voir demander plus d'argent encore au cours du voyage; en réalité, elle est victime d'une opération de traite, et la "dette" servira à la contrôler et l'exploiter.

Parfois, les victimes ont réussi à s'acquitter de la dette qui les liait. Les trafiquants peuvent alors se trouver devant la nécessité d'éloigner la victime car elle/il représente une concurrence indépendante pour leurs opérations. Dans d'autres cas, ces victimes peuvent être promues et faire désormais partie du réseau de la traite. La psychologie sous-tendant ces "promotions" est explicitée dans le module 3: "Réactions psychologiques des victimes de la traite des personnes".



### Exemple de cas

Une femme d'un pays d'Afrique de l'Ouest a été amenée en Europe par des trafiquants pour travailler comme prostituée. Elle a payé environ 40 000 euros à ses trafiquants pour s'acquitter de sa dette: cela venant s'ajouter à d'autres gains qu'elle leur avait remis.

Elle a décidé de rester en Europe pour gagner plus d'argent comme prostituée "indépendante". En quelques jours, ses anciens trafiquants l'ont dénoncée aux autorités et elle a été expulsée vers son pays d'origine pour indigence.

## Que faire face au contrôle sous la forme d'esclavage par l'endettement

Les trafiquants gardent parfois la comptabilité écrite de l'argent "dû" et déjà acquitté par les victimes. Si vous faites un raid ou une perquisition dans des locaux, saisissez tout ce qui vous semble être un livre enregistrant de telles transactions. Toute saisie devrait être réalisée conformément à votre droit national. Les registres peuvent être soit des documents sur papier, soit des données informatiques.

Les enquêtes financières peuvent révéler des transactions suspectes qui indiquent des remboursements liés à l'esclavage par l'endettement. L'évaluation des sommes afférentes à une opération d'exploitation peut montrer que tout l'argent, ou la quasi-totalité, est conservé par les trafiquants. Cela laisse entrevoir qu'une très faible partie est dépensée en frais tels que les "salaires" et indique peut-être que les victimes sont maintenues dans une situation d'esclavage par l'endettement.

À des moments appropriés des interrogatoires, des questions devront être posées. Certaines victimes de la traite peuvent avoir déjà payé une somme avant de partir, croyant migrer légalement ou bien qu'elles se déplaçaient de façon illicite, mais c'est relativement rare.

Lorsqu'une victime présumée indique avoir été contrôlée par l'esclavage par l'endettement, posez des questions pour déterminer à qui la dette était payée, le(s) montant(s) payé(s), quelles étaient les marchandises et les services censément fournis, quels taux d'intérêts étaient appliqués et ce qu'elle pense qu'elle "doit" actuellement aux trafiquants. Établissez à quel moment il lui a été dit pour la première fois qu'elle aurait une dette à régler et si les conditions relatives à cette dette ont varié en une occasion ou une autre.

Si vous récupérez quelque somme d'argent chez les trafiquants, et si cela est possible dans votre juridiction, envisagez de la rendre aux victimes conformément à tout éventuel droit interne sur l'indemnisation.

## Contrôle relationnel

Les victimes peuvent se considérer elles-mêmes comme en relation avec un ou plusieurs de leurs trafiquants. On rencontre communément, par exemple, des relations parentales, familiales, "amoureuses", et ce que l'on désigne comme le "syndrome de Stockholm", où les victimes s'associent d'elles-mêmes à leurs ravisseurs et à leurs exploités.

Le syndrome de Stockholm, également appelé attachement aux ravisseurs, a été observé dans un certain nombre d'affaires de traite des personnes. Il peut être malaisé d'établir si une personne obéit aux trafiquants parce qu'elle souffre de ce syndrome (un lien apparemment irrationnel avec son bourreau) ou si elle a pris une décision rationnelle en considérant que l'obéissance est indispensable à sa survie.

Le contrôle relationnel peut faire appel à un ensemble de méthodes ou à d'autres méthodes telles que la violence, la duperie et le serment.

Il a été découvert que des parents et d'autres personnes ayant autorité sur des enfants étaient fréquemment impliqués dans la traite des enfants. Citons, à titre d'exemple, la "vente" d'enfants aux fins d'exploitation sexuelle ou par le travail, la mendicité forcée ou la servitude domestique. Le contrôle réside simplement dans le fait que l'enfant fait confiance au parent ou à l'autre personne de sa famille, ou ne peut avoir d'autre choix en la matière.

Les relations "amoureuses" sont courantes dans de nombreux cas de traite aux fins d'exploitation sexuelle. Cela va de l'homme qui offre sa propre "petite amie" à ses amis en cadeau sexuel, à une personne qui cible une femme, entame une relation, puis la dupe en l'emmenant dans un autre pays.

Le contrôle émotionnel peut intervenir lorsque des femmes se voient demander de "prouver" leur amour en faisant une chose à laquelle elles ne consentiraient pas normalement. Les victimes peuvent aussi être entraînées dans la complicité par l'usage ou le transport de drogues, ou recevoir l'ordre de se vendre sexuellement pour les besoins d'un homme qui se drogue. La violence peut apparaître lorsque les "amoureux" agressent ou menacent ces femmes pour s'assurer de leur obéissance. Les serments et les promesses sont un mode relationnel courant dans certains pays; les trafiquants y ont largement recours, comme on le verra plus en détail ci-après.

Le contrôle relationnel hommes-femmes, aux fins de la traite des personnes, ressemble souvent beaucoup à certaines formes de mauvais traitements familiaux et peut mimer des attitudes acceptables dans une société donnée entre les genres, ou leurs rôles ou comportements respectifs. Les victimes peuvent être vulnérables à ce type de contrôle si elles ont subi d'autres abus relationnels dans leur passé.

## **Que faire face au contrôle relationnel**

Souvenez-vous que les personnes entretenant des relations avec les victimes de la traite des personnes peuvent participer à leur exploitation. Ne les informez qu'avec prudence du fait que la victime est avec vous ou lorsque vous les utilisez comme "accompagnateurs" dans les interrogatoires.

Ne remettez pas les victimes à leur milieu relationnel sans avoir évalué si les personnes en question participaient au mécanisme de la traite. Évaluez les risques éventuels pour les victimes même si la personne n'a pas précédemment participé à la traite: par exemple, si un oncle vit dans une pauvreté extrême, saisira-t-il la même occasion que le père pour vendre un enfant?

Les victimes devraient bénéficier de conseils dès qu'il est possible de les aider à briser un cycle potentiel de mauvais traitements dans leur vie. Seuls des conseillers formés devraient y participer, avec des précautions toutes particulières s'agissant de victimes mineures. Chaque décision doit viser au meilleur intérêt de l'enfant; des conseillers spécialisés peuvent aussi aider à prendre ces décisions.

## **Contrôle par l'isolement**

Les victimes de la traite seront probablement isolées, de par la nature même de ce qui leur arrive, éloignées de leurs foyers et de leur famille, souvent ignorantes de la langue locale, sans argent et réduites dans leurs possibilités de mouvement. Les trafiquants peuvent utiliser un certain nombre d'autres méthodes pour augmenter ce sentiment d'isolement.

La disponibilité des moyens de communication, comme le téléphone, sera probablement limitée. La présence constante des trafiquants et de leurs acolytes compliquera aussi toute possibilité d'écrire ou de poster des lettres.

Les rapports sociaux peuvent être inexistantes ou très limités. L'interdiction d'assister aux services religieux pèse sur les personnes pratiquantes, nous y reviendrons, mais élimine aussi certaines possibilités de rencontrer d'autres personnes.

Les lieux où les victimes de la traite des personnes sont retenues peuvent être éloignés et difficiles d'accès. Cela est particulièrement vrai en cas d'exploitation en milieu agricole, minier ou dans les carrières.

Les affaires de servitude domestique concernent souvent la traite d'une seule personne dans une maisonnée. Dans cette situation, isolante par nature, la solitude peut être accrue par des mesures de contrôle telles que laisser la victime prendre ses repas seule ou ne lui donner aucun jour de congé.

## **Que faire face au contrôle par l'isolement**

Recherchez des signes de contrôle par l'isolement lorsque vous visitez les locaux. Ces signes peuvent être des pièces séparées pour dormir ou manger, ou un logement dissimulé.

Expliquez aux agents des services de détection et de répression et aux personnels d'autres organismes ce qu'il convient de rechercher qui pourrait faire penser à un contrôle par l'isolement lors de leurs visites des locaux.

Planifiez des interrogatoires comportant des questions relatives au contrôle par l'isolement.

## **Contrôle par la religion, la culture et les croyances**

Les victimes de la traite peuvent avoir été interdites d'assister à des services religieux pendant leur période de victimisation. L'effet sur le bien-être psychologique de ces victimes, pour lesquelles la religion est une importante partie de leur vie, peut être profond.

Dans certains cas, les trafiquants utilisent la religion pour contrôler leurs victimes. On rencontre couramment des exemples de ces pratiques avec les religions traditionnelles africaines et leurs dérivés un peu partout sur le continent américain.

Tous ces éléments sont à la fois des défis et des occasions pour les enquêteurs. L'attitude de l'enquêteur est cruciale pour bien faire face à ces défis et profiter au maximum de ces occasions. Prenez soin d'approcher sans préjugés cette question, avec un esprit ouvert.

## Que faire face au contrôle par la religion, la culture et les croyances

Quelles que soient votre foi, vos croyances ou vos opinions, il est probable que vous ne les retrouverez pas exactement dans la foi, les croyances ou opinions des victimes de la traite des personnes dont vous vous occuperez. Vous rencontrerez parfois des croyances qu'il vous sera très difficile de comprendre. Que vous partagiez les croyances d'une victime ou non, vous devez travailler avec elle. Une connaissance élémentaire de ces croyances, de la manière dont elles peuvent avoir été exploitées par les criminels et des effets sur la victime vous aidera à prévenir un éventuel blocage de votre enquête. Une connaissance plus approfondie vous donnera quelques idées sur la manière d'utiliser activement la religion et les croyances pour soutenir la victime et dynamiser votre enquête.

Si une personne croyante a été empêchée d'assister à des services religieux ou à des actes de piété, songez à faire en sorte qu'elle puisse s'y rendre ou parler à un responsable religieux.

Il faut absolument être très précautionneux en la matière. Si le responsable religieux ne comprend pas la nature de la traite des personnes, il affichera peut-être une révolusion face à ce qu'il entendra et même condamnera la victime pour ce qu'elle a fait sous la contrainte ou la coercition.

Quiconque est sollicité pour parler aux victimes à ce titre devrait être instruit clairement de la nécessité de conserver un caractère confidentiel à tout ce qui lui aura été dit.

Songez, éventuellement, à demander aux victimes et aux responsables religieux de ne pas discuter ensemble des détails exacts de l'enquête en cours.

L'expérience a montré que les prêtres et les coreligionnaires âgés peuvent aider les victimes à se remettre, en les conseillant et en expliquant qu'aucune des menaces auxquelles les trafiquants ont eu recours pour les contrôler ne se matérialisera.



### Exemple de cas

Il y a deux défendeurs dans cette affaire de travail forcé aux États-Unis d'Amérique, dont la victime de 12 ans a été amenée illégalement d'Égypte pour devenir la domestique des défendeurs, à Los Angeles. Lorsqu'elle est entrée illégalement sur le territoire des États-Unis, la victime était illettrée et ne parlait pas anglais. Les défendeurs ne l'ont pas autorisée à suivre des cours, ni à voir un médecin, ni à prier dans une mosquée. La victime était logée dans un garage, dans des conditions sordides, tandis que les défendeurs et leurs enfants vivaient dans une luxueuse maison de quatre chambres, dans un quartier privé fermé. Le défendeur menaçait la victime d'arrestation si elle cessait de travailler pour lui ou parlait à quiconque de son travail dans cette maison. À sa libération, les agents des services de détection et de répression l'ont amenée aux services de l'enfance et de la famille, qui ont pris en charge la protection de son identité et de ses coordonnées. Les défendeurs ont obtenu leur libération conditionnelle dans l'attente du procès, sous réserve d'interdiction de tout contact avec la victime. Son identité est demeurée confidentielle tout au long de la procédure judiciaire. Quelque temps plus tard, la victime a été adoptée par une famille

d'accueil américaine. Elle a immédiatement obtenu une autorisation de présence permanente ("*continued presence*") de la part du Ministère de l'intérieur des États-Unis, ce qui lui a permis de bénéficier de certains avantages sociaux, notamment une allocation d'immigration temporaire. Un certificat de résidence permanente légale ("*lawful permanent residency*") lui a ultérieurement été accordé et elle a déposé un dossier de demande de nationalité aux États-Unis. Les défenseurs sont en prison et seront expulsés après avoir purgé leur peine.



### Auto-évaluation

Quels mécanismes de contrôle ont-ils été utilisés dans le cas ci-dessus?

Quelles sont les principales formes de contrôle des victimes dans les affaires de traite des personnes?

De quelles options disposez-vous pour faire face aux principales formes de contrôle lorsque vous enquêtez dans une affaire de traite des personnes et que vous procédez à:

- Une visite des locaux?
- Des interrogatoires?
- Une présentation d'éléments de preuve aux tribunaux?
- Une planification des activités de prévention?

## Résumé

Voici quelques-unes des principales formes de contrôle rencontrées dans les affaires de traite des personnes:

- Violence et menaces de violence
- Duperie
- Séquestration
- Connivence
- Esclavage par l'endettement
- Isolement
- Religion, culture et croyances

Les trafiquants jouent souvent sur une palette de méthodes de contrôle.

Le potentiel de coercition de ces méthodes varie avec la nature de la traite des personnes, le lieu, le profil de la victime et le stade du processus de la traite.

Les moyens de contrôle peuvent devenir plus coercitifs au fur et à mesure que la victime se rapproche du point d'exploitation prévu.

Le simple fait qu'une personne n'a pas été brutalisée ou n'a pas été menacée de violences ne signifie pas qu'elle n'a pas été soumise à une méthode de contrôle. Certaines méthodes de contrôle subtiles sont tout aussi puissantes, sinon plus, que la force physique ou les menaces.

Il faut connaître ces moyens de contrôle pour:

- Rechercher des signes physiques de la traite des personnes;
- Interroger les victimes présumées de la traite des personnes;
- Prendre des mesures appropriées pour réduire l'efficacité des mesures de contrôle:
  - dans des cas spécifiques;
  - en tant que mesure générale de prévention;
- Présenter aux tribunaux les éléments de preuve de l'utilisation de méthodes de contrôle de façon qu'ils puissent les comprendre et prendre les décisions appropriées dans leurs conclusions et les sentences qu'ils prononcent.







**UNODC**  
Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche)  
Tél.: (+43.1) 26060-0, Fax: (+43.1) 26060-5866, [www.unodc.org](http://www.unodc.org)